

REGLEMENT INTERIEUR 4ème Open Echecs Academy Marseille Passion

Article 1 : Organisation

Les clubs Echecs Academy de Marseille et Marseille Passion organisent le 4ème Open Echecs Academy Marseille Passion composé de 2 tournois :

- Le tournoi A (limité à 32 joueurs) : réservé aux joueurs dont le classement ELO est supérieur ou égal à 1700.

Toutefois une dérogation peut être exceptionnellement accordée par les deux organisateurs à un joueur ayant au moins 1650 elo et motivé pour jouer le tournoi A.

- le tournoi B (limité à 32 joueurs) : réservé aux joueurs dont le classement ELO est strictement inférieur à 1800.

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans le tournoi A ou B.

Article 2 : Homologation

Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), il se joue en 5 rondes. Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse, sans protection de club ou de famille. Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur au moment du tournoi.

Article 3 : Cadence

Pour le tournoi A, la cadence de jeu est de 60min plus 30s par coup pour toute la partie. Pour le tournoi B, la cadence de jeu est de 50min plus 10s par coup pour toute la partie.

Article 4 : Horaires

ATTENTION DIMANCHE L'HORAIRE N'EST PAS LE MÊME ENTRE L'OPEN A ET B

Pointage : avant 9h30 samedi

Horaire des rondes :

Open B : samedi : 10h - 14h dimanche 10h - 13h - 15h

Open A : samedi : 10h - 14h. dimanche 9h - 13h - 16h

Remise des prix : à la fin de la dernière ronde

Article 5 : Inscription

Après la ronde 5 Après la ronde 5 Les droits d'inscription s'élèvent à 30€ pour les adultes et à 15€ pour les jeunes de moins de 20 ans. La gratuité est offerte aux joueurs ayant les titres de GMI, de MI et les jeunes faisant partie du groupe Elite France.

Article 6 : Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le cumulatif puis la performance. Les prix sont attribués à la place réelle. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7 : Arbitrage

Les tournois sont arbitrés par : Sadek BEDHOUCHE , AFO1 (arbitre principal) et Guillaume PHILIPPE, AFC.

Article 8 : Comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la zone de jeu. Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur des titres et des sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 9 : Commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACA des échecs ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : nullité par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Dans tous les cas, une proposition de nullité ne pourra être accordée qu'après 20 coups.

Article 11 : Feuilles de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de partie signées à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Article 12 : Retard

Tout joueur arrivant avec plus de trente minutes de retard après le lancement de la ronde perdra la partie.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 : Compléments

La salle de jeu comprend la zone de jeu, les toilettes, la zone fumeur et l'espace boisson. Le joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre. Eviter toute discussion et toute lecture suspecte. Les pendules doivent être manipulées calmement. Les téléphones doivent être éteints et rangés sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, en cas de nécessité de rester joignable, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde. Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans la salle de jeu. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi. L'Arbitre principal Sadek BEDHOUCHE Les organisateurs Guillaume PHILIPPE et Christian KANE.